

ESSARS

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET

2020

n°14





Madame, Monsieur,

Après une période difficile pour tous les Français, nous avons enfin pu installer le conseil municipal.

Même s'il n'y avait qu'une seule liste je tiens à vous remercier de m'avoir fait confiance une nouvelle fois.

Comme je vous l'ai annoncé maintes fois, les travaux du cabinet médical sont terminés et la docteure a pu prendre possession des locaux le 2 juin et commencer ses consultations à la grande satisfaction de nombreux essarois.

La pandémie s'apaise, mais aucun scientifique ne peut affirmer la fin de ce cauchemar, aussi je vous invite à continuer les gestes barrières qui eux peuvent vous éviter de contracter la covid 19.

En plein confinement, le chômage repart à la hausse, de grands groupes tombent en redressement judiciaire et le déficit de la France a explosé. La plupart des Français gouttent de nouveau à la liberté, mais il ne faut pas être devin pour annoncer des lendemains difficiles à vivre et à supporter.

Après une période de chômage partiel, l'Etat nous demande de rouvrir les écoles avec un protocole sanitaire drastique, trop difficile à mettre en place pour une petite commune comme la nôtre.

Je n'ai pas voulu mettre en péril la vie de notre personnel, des enseignants et des enfants.

Aussi après une concertation avec les enseignants et le conseil d'école, nous avons décidé d'ouvrir l'école uniquement aux enfants des personnes prioritaires et de continuer les cours en distanciel.

Certaines écoles à peine réouvertes ont dû fermer à nouveau en raison de personnes infectées. La décision que nous avons prise me semble la plus sage.

Le 14 juin lors de son allocution le Président de la République a annoncé la réouverture des écoles à partir du 22 juin .

Certains d'entre vous ont annulé leurs vacances, d'autres les attendent avec impatience.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite de bonnes vacances, mais surtout n'oubliez pas les gestes barrières, c'est le seul moyen de protection, pour vous et votre entourage.

Gérard MALBRANQUE



## VŒUX DU MAIRE

Samedi 11 janvier 2020 à la salle Georges CABARET a eu lieu les vœux du Maire.

Monsieur le Maire entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, ont accueilli les Essarois et les représentants des différents organismes qui sont en lien avec notre collectivité.

Pendant cette cérémonie, la Chorale Orphéon et l'Harmonie la Cécilienne ont interprété quelques morceaux de leur répertoire.

À l'occasion de ses vœux Monsieur le Maire a tenu à présenter à l'ensemble du public Damien et Syndel nouvellement installés à la boulangerie appelée « Chez Jules ».





L'harmonie la Cécilienne d'Essars a tenu son assemblée générale le 17 janvier 2020 dans la salle de répétitions en présence d'une trentaine de personnes, dont Monsieur le Maire, des Adjointes et quelques conseillers. Ce fût l'occasion de retracer les différentes prestations de l'année 2019, dont celle des vœux du Maire, du concert de l'orchestre des jeunes de la fédération, du gala de printemps, du carnaval de Verquigneul, des commémorations du 8 mai et du 11 novembre, de l'organisation de 2 marchés aux puces, de la fête de la musique, de la participation à la retraite aux flambeaux lors de la ducasse, de la célébration de la Sainte Cécile en l'église Saint Jacques d'Essars et pour terminer, les bonnets de Noël avec une église pleine à craquer. Ensuite nous avons réélu le bureau avec comme Président Mr Pascal Massard, secrétaire Mme Sophie Malbranque et trésorier Mr Thierry Requin.

N'hésitez pas à rejoindre cette formation musicale. Les cours de solfège et d'instruments sont gratuits et pour tous les âges. Pour plus de renseignements, contacter le Président au 06 87 92 34 19.



La société de chasse d'Essars en collaboration avec la commune ont répondu à l'appel à projet Régional « la Nature en Chemin ».

Ce projet a consisté à la plantation de 30 arbustes de 5 variétés labellisées et d'arbres fruitiers : pommiers, poiriers, pruniers.....dans le chemin rural dit « rue de la Motte ».







Le Comité des Fêtes sous la Présidence de Monsieur Antoine LISEWSKI, a organisé le 15 février 2020 le premier repas dansant Polonais qui a rencontré un vif succès. Une centaine de convives est venue à cette soirée pour partager un repas Polonais dans une très bonne ambiance.



### SÉJOUR DE NEIGE

7 Enfants de la commune ont eu la chance de participer au séjour de neige organisé par le SIVOM du Béthunois à la Chapelle d'Abondance du samedi 15 février au samedi 22 février 2020.

Après un voyage qui s'est bien déroulé, les enfants ont pu profiter de nombreuses activités (luge, glisse etc...) et différentes veillées.

Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, le séjour initialement prévu à Avoriaz du 11 au 19 avril 2020 où 3 enfants de notre commune devaient y assister, a malheureusement dû être annulé.





Samedi 7 mars, 8m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés (bouteille de gaz, piscine gonflable et énormément de bouteilles.....).

Le nettoyage a eu lieu plus tôt que d'habitude, à cause des élections municipales. Ce fût une chance de pouvoir le réaliser avant le confinement. Même si ce n'est pas agréable de ramasser la « m... des autres » surtout ayant une déchetterie à notre porte.

Une quarantaine de personnes étaient présentes merci à tous.

Nous avons terminé par un pot de l'amitié pour échanger nos impressions.



Puis la France est à l'arrêt, notre village est désert, plus de manifestation...

La COVID 19 : Cet ennemi invisible qui nous défie...

Dès le mardi 17 mars et pour une période indéfinie qui sembla une éternité pour certains, nous furent confinés. Plus de scolarisation, plus de travail ou alors en télétravail, plus de rencontre de familles et d'amis, peur de manquer de produits de première nécessité, la France retenait son souffle, dans l'attente de jours meilleurs.

C'était pour beaucoup un passage à vide, manque de repère, ne sachant plus la date du jour présent, et l'isolement, être coupé du monde extérieur retenu par le téléphone et l'informatique. On occupe son temps comme on peut : bricolage, jardinage, nettoyage, rangement et apprentissage en remplacement du professeur pour les devoirs des enfants. La tâche est rude car il faut mettre la main de fer dans un gant de velours pour articuler toute la famille. Il faut une autorisation de déplacement pour sortir autour de chez soi.

Les nouvelles arrivent au compte gouttes en constatant le ravage de ce virus avec des hospitalisations et malheureusement trop de décès.

Ordre et contre ordre - il manque de tout : gants, produits hydroalcooliques, blouses, lits, et surtout personnels....



Puis le 11 mai arriva avec la 1ère phase de déconfinement à moins de 100 kms et les restrictions de sortie toujours avec attestation et masque obligatoire et selon les zones où l'on se trouve.

Enfin depuis le 2 juin, on profite d'un semblant de liberté car une épée de Damoclès est toujours au-dessus de nos têtes. On peut désormais voyager dans notre pays sans attestation mais en adoptant toujours les gestes barrières qui s'imposent. La plupart des commerces ouvrent leur rideau mais avec précaution.

Désormais, il faudra apprendre à vivre avec le coronavirus en attente d'un éventuel traitement.

Quand retrouverons-nous notre avant où l'on pouvait s'approcher, s'embrasser, s'étreindre...? Patience, patience...Bon courage à tous.

Pour la protection de tous, trois distributions de masques ont été faites sur la commune :

- la 1ère ciblait les personnes de plus de 70 ans, offerte par la municipalité
- la 2ème pour tous les habitants, offerte par la région
- la 3ème également pour tous offerte par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Nous espérons qu'ils vous ont été très utiles.



Durant cette période de confinement, l'association de parents Sourires d'élèves de l'école Pierre Bachelet a distribué un kit récréatif gratuit à chaque enfant ayant fait la demande. Cela comportait des coloriages, un kit de jardinage, et un kit de construction. 58 kits ont ainsi été distribués pour divertir les enfants durant cette période particulière.



## À l'école

L'école Pierre Bachelet est restée ouverte pendant tout le confinement afin d'accueillir les enfants dont les parents exerçaient une profession prioritaire. Cet accueil a été possible grâce à la présence volontaire de l'équipe enseignante, que nous remercions et à la mise en place d'un protocole sanitaire stricte avec l'aide de notre personnel communal.

Durant le mois de juin, les possibilités d'accueil ont été élargies et les enseignantes ont poursuivi le travail en présentiel et en distanciel afin d'assurer une continuité pédagogique pour tous les élèves.

Suite à la décision ministérielle, l'école a été de nouveau ouverte à tous dès le lundi 22 juin.



Commemoration du 8 mai particulière cette année. Pensées pour ceux qui ont combattu pour notre liberté. Dépôt de gerbe par Monsieur le Maire au monument aux morts assisté par Monsieur Francis PREVOST, porte drapeau.

Le lundi 25 mai 2020, lors du conseil municipal dans la salle Georges CABARET, Monsieur Gérard MALBRANQUE a été élu Maire pour son quatrième mandat.

Les adjoints élus sont les suivants :

- 1er Adjoint, Monsieur Pascal MASSARD, chargé des travaux, de la sécurité et des associations sportives et culturelles.
- 2ème Adjoint : Madame Virginie MEURIN chargée de la communication et de l'environnement.
- 3ème Adjoint : Madame Édith YOSBERGUE chargée des affaires sociales, des relations avec les aînés et la jeunesse et de l'animation.
- 4ème Adjoint : Madame Brigitte PETIT chargée des affaires scolaires et périscolaires.
- 5ème Adjoint : Monsieur Jean-Charles BRÉHON, chargé des finances et des relations avec les Citoyens.

Le Conseiller Délégué élu est le suivant :

- Monsieur Jean-Pierre THOMAS, est délégué pour remplir les fonctions de conseiller municipal en charge des manifestations communales et des cérémonies.

Les Conseillers Municipaux sont les suivants :

Antoine BOUCKE, David CHEVALIER, Cathy DELLISTE, Pascal DERUY, Didier DUBOIS, Jean-Paul DUBRULLE, Véronique GOY, Jean-Pierre HEBRAS, Sophie MALBRANQUE, Valérie PETAIN, Rebecca THOMAS, Marie-Jeanne VITTU.

**Permanences des élus** : vos élus vous reçoivent en mairie sur rendez-vous.

Merci de contacter l'accueil de la mairie pour soumettre votre demande : 03.21.57.22.64

La période Pascale s'en est allée, et les chocolats sont restés... Le Comité des Fêtes a eu le plaisir de distribuer aux enfants d'Essars scolarisés, le jeudi 4 mai 2020 durant toute la journée, un paquet de friandises qui réglera les papilles. Bonne dégustation.





Le samedi 06 juin dans le respect des gestes barrières Madame Edith YOSBERGUE adjointe a eu à cœur de recevoir et d'honorer les mamans de cette année à l'occasion de la fête des mères.

- ♦ BLONDEL Emilie
- ♦ DEBRAY Caroline
- ♦ LEFEVRE Clotilde
- ♦ DEWALLERS Ophélie
- ♦ BRUNEEL Emilie
- ♦ DAMMAN Coralie
- ♦ LEMPIRE Sabine
- ♦ DELECROIX Anaïs
- ♦ PANFIL Alice
- ♦ ROUSSEL Amélie
- ♦ DUBRULLE Michèle



#### REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ESSARS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et 22.

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles 1334-30 et suivants et 1337-6 et suivants.

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2007 portant réglementation des bruits du voisinage et notamment l'article 14.

Considérant qu'il appartient au Maire d'une part d'assurer avec les autres autorités compétentes, en publiant et en appliquant les lois et règlements de police et en rappelant les citoyens à leurs obligations.

Considérant qu'il lui appartient d'autre part de prendre dans le domaine de sa compétence les mesures appropriées pour préserver la tranquillité publique.

#### ARRETE

##### Article 1er :

Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les espaces verts, les terrains de sports, les aires de jeux, les parkings, les bruits gênants par leur intensité, leur caractère agressif et notamment ceux pouvant provenir :

- de véhicules radio, de radio ou sono portatives,
- de feux d'artifices de particuliers (afin de prévenir du bruit, et des risques d'accidents, seuls sont permis les feux d'artifices du comité des fêtes et de la commune réalisés par des techniciens expérimentés),
- des réparations ou réglages de moteur à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en état d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

##### Article 2 :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation intempestive d'appareils audiovisuels, de sonos, de radios, d'instruments de musique, d'appareils ménagers et par la pratique de jeux non adaptés à ces locaux.

##### Article 3 :

Les propriétaires d'animaux en particuliers de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, ou par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

##### Article 4 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Elles sont punies d'une contravention de 1ère classe ou de 2ème classe en cas de récidive.



## Communiqué de presse



### Le département du Pas-de-Calais en vigilance sécheresse

Depuis 2017, le département du Pas-de-Calais connaît des déficits pluviométriques importants ayant conduit ces trois dernières années à la prise d'arrêtés limitant certains usages de l'eau ce qui conduit les services de l'État à suivre attentivement tous les indicateurs d'une sécheresse éventuelle en 2020.

La recharge hivernale a été globalement bonne et les nappes sont remontées à des niveaux satisfaisants, sauf à l'est du département. Toutefois, depuis le 15 mars, les températures sont très au-dessus de la normale (+2,8 ° C en avril). L'ensoleillement est très significatif par rapport aux moyennes et le déficit de pluviométrie atteint 44 %. De ce fait, l'indice d'humidité des sols superficiels est de son côté bien en dessous de la normale. Nous sommes en situation de quasi-sécheresse agricole. (les deux prochains mois sont annoncés comme probablement secs et chauds).

Les débits des cours d'eau ont baissé fortement en avril et en mai même s'ils restent encore au-dessus du seuil de vigilance (mais ils passent tous en seuil vigilance ou alerte en aval dans le Nord). La situation climatique actuelle se traduit par une augmentation des prélèvements pour l'alimentation humaine et pour l'irrigation, notamment dans les eaux superficielles (delta de l'Aa, la Lys, la Scarpe). Avec la reprise économique, les prélèvements industriels vont retrouver leur niveau normal. Il faut donc craindre des baisses fortes et rapides du débit des cours d'eau et l'apparition d'assecs avec des conséquences sur les milieux aquatiques.

Au regard de cette situation, Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, a décidé de placer le département du Pas-de-Calais en situation de vigilance « sécheresse ».

Il appelle les citoyens, les collectivités et les professionnels à réduire les usages de l'eau qui ne sont pas indispensables afin d'éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et précieux pour chacun.

Chaque geste compte. Voici quelques chiffres pour illustrer l'impact des gestes d'économie :

- 10 % d'économie pour un ménage, c'est 15 m<sup>3</sup> en moins sur une année. Pour les 1 700 000 ménages du Nord –Pas-de-Calais, cela représente 25 millions de m<sup>3</sup>, soit 10 000 piscines olympiques ou de quoi irriguer 25 000 ha, soit la moitié de la surface de pommes de terre du Nord-Pas-de-Calais.
- Une chasse d'eau qui fuit peut représenter jusqu'à 25 litres par heure, soit 220 m<sup>3</sup> d'eau par an. Au prix moyen de 4,6 euros/m<sup>3</sup> dans le Nord Pas-de-Calais cela représente 1 012 euros. Une chasse d'eau économique, qu'il s'agisse d'un mécanisme à double chasse pré-réglée ou d'un mécanisme d'interruption, peut permettre de sauvegarder jusqu'à 65 % d'eau.

La modération des consommations de tous les usagers, domestiques, industriels et agricoles permet, par la diminution des prélèvements dans le milieu naturel, de soulager la ressource et ainsi de retarder la prise de mesures de restriction.

La préfecture du Pas-de-Calais et l'ensemble des services de l'Etat sont mobilisés pour observer l'évolution de la situation et anticiper le risque de crise.

**Contact Presse** : Préfecture-du-Pas-de-Calais—Cabinet du préfet  
Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI)  
pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr - 03.21.21.20.05





## Installation d'un limiteur de son

Récemment nous avons équipé notre salle des fêtes Georges Cabaret d'un limiteur acoustique. La loi nous oblige à limiter le niveau ambiant à 102 décibels, ce système vient renforcer la protection du public et surtout des plus jeunes mais également du voisinage, dès que cette valeur est atteinte un dispositif lumineux est alimenté incitant l'utilisateur à baisser le son, si toutefois le dépassement se prolonge ce système passera en mode de coupure de l'alimentation électrique 230 volts de la sono et des prises de courant, une fois le temps de coupure écoulé (1 minute) l'alimentation électrique est rétablie automatiquement, mais au bout de 3 coupures l'alimentation sera coupée définitivement.

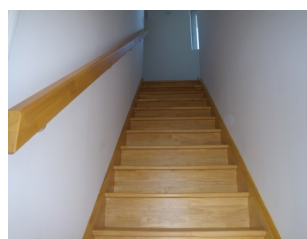


Parallèlement nous avons installé dans le réfectoire du restaurant scolaire, un afficheur pédagogique avec pictogramme oreille tricolore permettant de sensibiliser efficacement les enfants au confort acoustique en visualisant facilement le niveau sonore instantané auquel ils sont exposés, c'est un excellent outil de sensibilisation et d'information sur les niveaux sonores ambiants.

## Réhabilitation d'une partie de la rue de Bapaume



## Réhabilitation du cabinet Médical



## Bienvenue

- Roxane, Émilie LEFEBVRE née le 02 mai 2019 à BEUVRY
- Gatien, Édouard, Georges EDMOND PANFIL né le 21 février 2020 à BEUVRY
- Raphaël, Mathieu, Gabriel HERBET né le 17 mai 2020 à BETHUNE
- Soan, Matthieu, Pierre COURCELLES né le 21 mai 2020 à DIVION



## Ils se sont dit oui

- CARRIER Aurélie et LORTHIOIS Anthony le 22 février 2020
- FACHE Aurélie et AGASSANT Benoît le 29 février 2020



## Ils nous ont quittés

- Fortuné, Alphonse MULLIER le 21 janvier 2020
- Yvette, Maria, Augustine DUCROCQ épouse FACHE le 30 janvier 2020
- André, Maurice LEROY le 05 mars 2020
- Auguste, Josué, Joseph DISSAUX le 08 avril 2020



La cérémonie du 1er Mai 2020 a dû malheureusement être annulée, les personnes qui devaient être convoquées cette année seront conviées en même temps que les récipiendaires de 2021.

Comme chaque année, la commune offre 20 € pour la « rentrée scolaire » à tous les collégiens Essarois. Il y a lieu de nous déposer votre rib ainsi qu'un certificat de scolarité en mairie dès la rentrée de septembre et ce, jusqu'au 30 septembre 2020 inclus.

Ce document est une publication de la mairie d'Essars.

Responsable de la publication : Gérard MALBRANQUE

Rédaction : Mairie d'ESSARS

Crédits photos : Mairie Essars

Tél : 03.21.57.22.64

Impression : HECHTER

Rejoignez-nous sur Essars Officiel

